## Que proposons-nous à nos adhérents?

- le partage de valeurs communes avec une équipe dynamique ;
- notre journal thématique "Espaces naturels d'Auvergne-Rhône-Alpes";
- d'autres publications, vulgarisées ou plus techniques, que nous éditons au cours de l'année;
- notre programme d'animations nature et de chantiers sur sites ouverts aux bénévoles ;
- la participation à notre assemblée générale annuelle et aux moments de réflexion et de convivialité qui y sont rattachés ;
- l'envoi de notre rapport annuel et autres éléments qui synthétisent notre action ;
- des temps d'échanges ou d'apprentissage.



#### Comment adhérer?

• en ligne sur : www.cen-rhonealpes.fr/adhesion

• sur demande par courrier ou par mail





Envie de soutenir, de partager, de s'investir...

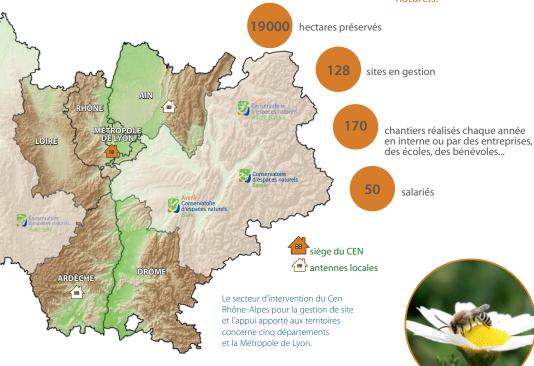
# Entrez en sCENe en devenant adhérent du Cen Rhône-Alpes

### **Qui sommes-nous?**

- Le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes est une association à but non lucratif dotée d'une mission d'intérêt général : préserver le patrimoine naturel et le maintenir comme bien commun de la société.
- Nous sommes positionnés **au cœur d'un réseau d'acteurs** professionnels et associatifs pour une gestion concertée d'espaces naturels.
- Notre gouvernance est appuyée sur une triple assise citoyenne, institutionnelle et professionnelle.
- Sur les territoires, **nous impulsons et pilotons des projets concertés**, autour de la biodiversité. Pour nous, les différences de point de vue sont source d'apprentissage et d'adaptation de la démarche.
- Les orientations que nous prenons sont suivies et validées par **un conseil scientifique** dynamique dont émanent des coopérations interdisciplinaires pour une meilleure approche du patrimoine.
- Nous partageons les valeurs de l'économie sociale et solidaire et contribuons au développement durable.



Le Cen Rhône-Alpes est agréé par l'État et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il rassemble les énergies nécessaires autour de grands programmes européens, nationaux, régionaux ou locaux de préservation d'espaces naturels.



## Charte de l'adhérent au Cen Rhône-Alpes

- Un conservatoire d'espaces naturels a besoin d'une assise citoyenne pour garantir un bon équilibre entre l'esprit associatif et le professionnalisme. En adhérant, vous soutenez notre action. Vous pouvez aussi prendre un rôle de bénévole pour compléter efficacement le travail de notre équipe.
- Avec l'adhésion, vous contribuez à la préservation des espaces naturels, sans contrepartie, ni rémunération, dans le respect des valeurs développées par le Cen Rhône-Alpes : écoute et dialogue, plutôt qu'opposition et conflit.
- L'adhésion est valide pour toute personne physique ayant réglé une cotisation annuelle de 16 € et après son approbation par le Conseil d'administration du Cen Rhône-Alpes.
- En tant qu'adhérent, vous recevrez diverses informations sur l'activité du Cen Rhône-Alpes et de sa vie associative, disposerez d'une voix lors de l'assemblée générale annuelle pour valider les bilans, élire les nouveaux administrateurs et participer aux discussions.
- Un adhérent ne peut pas prendre position au nom du Cen Rhône-Alpes dans un débat ou quelconque projet sans en être missionné ou administrateur.
- Vous pouvez aussi apporter un soutien complémentaire en tant que bénévole et à travers plusieurs possibilités :
  - faire part de vos découvertes naturalistes ou contribuer aux relevés de terrain :
  - participer à un ou plusieurs chantier(s) solidaire(s) sur un site naturel en gestion, dans une ambiance de convivialité et de partage;
  - contribuer à la communication en tant que relais d'information au sein d'autres réseaux de personnes ou localement;
  - participer à des groupes de travail thématiques qui peuvent être mis en place selon vos compétences et vos envies ;
  - vous porter candidat pour intégrer le conseil d'administration du Cen Rhône-Alpes afin de prendre part aux décisions stratégiques;
  - participer à l'activité sur un site en gestion en tant qu'appui local.



